

## Niveau de français requis pour intégrer une première année de licence

- ⇒ TCF DAP et TCF Tout public : niveau B2 avec un score global de 450 points, dont 450 points à l'épreuve de compréhension orale et une note minimale de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite (*ces 3 critères doivent être réunis*)
- ⇒ Diplôme Universitaire d'Études Françaises (DUEF) : niveau B2 avec une note minimale de 14/20
- ⇒ Diplôme Universitaire (DU) Passerelle : niveau B2 avec une note minimale de 14/20
- ⇒ DELF B2 : score global minimum de 70/100

---

### Cas de dispense de vérification du niveau linguistique de français

- les candidats titulaires d'un baccalauréat français, d'un titre français admis en dispense du baccalauréat par une réglementation nationale ou du baccalauréat européen ;
- les candidats étrangers pouvant justifier d'une inscription dans une formation post-baccalauréat dispensée dans un établissement français d'enseignement l'année précédant leur demande d'admission (2018-2019) ;
- les boursiers étrangers du gouvernement français ;
- les boursiers étrangers d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé ;
- les apatrides, les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire (sur présentation du document définitif) ;
- les enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux-mêmes ;
- les ressortissants des Etats où le français est langue officielle à titre exclusif : **Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Monaco, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo** ;
- les résidents d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est langue officiel à titre exclusif ;
- les candidats ressortissants ou résidents d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires se sont déroulées en majeure partie en français : Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Guinée Equatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu ;
- les candidats non français ayant suivi un enseignement en langue française dans des établissements du 2<sup>nd</sup> degré dont la liste est établie conjointement par les ministères en charge de l'enseignement supérieur et des affaires étrangères ;

Les candidats qui ont passé le TEF et obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test sont dispensés du TCF pour la DAP.